



Mardi 06 Février 2024

## Impôts: le 29 février, dernier délai pour la déclaration des revenus fonciers

Dans un communiqué, la Direction générale des impôts (DGI) informe les propriétaires et usufruitiers des biens immeubles, disposant de revenus fonciers soumis à l'impôt sur le revenu, que le délai réglementaire pour le dépôt de la déclaration et le versement de l'impôt y afférent est fixé au 29 février 2024 >>> [Lire la suite](#)

## Forsa : place à l'accompagnement des entrepreneurs financés

Le gouvernement lance une étape décisive du programme «Forsa» en recrutant des experts dédiés. Ces professionnels accompagneront les porteurs de projets financés dans tout le Royaume, fournissant un soutien stratégique pour assurer le développement optimal des entreprises >>> [Lire la suite](#)

## Le taux de chômage en hausse à 13% en 2023

Ce taux est passé de 5,2% à 6,3% (+1,1 point) en milieu rural et de 15,8% à 16,8% en milieu urbain (+1 point), précise le HCP dans sa note d'information relative à la situation du marché du travail en 2023 >>> [Lire la suite](#)

## «Export Morocco Now» 2024-2026 : Les sélections des entreprises bénéficiaires prennent fin

Selon l'AMDIE, ce dispositif triennal se positionne comme une réponse aux besoins des entreprises et coopératives marocaines exportatrices et primo exportatrices ayant un potentiel à l'export >>> [Lire la suite](#)

## Réforme de la TVA : Nadia Fettah l'assure, le but est de renforcer le pouvoir d'achat

Les récentes mesures gouvernementales visant à réformer la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sont explicitement déclarées comme n'étant pas destinées à induire une hausse des prix pour les ménages >>> [Lire la suite](#)

## La hausse du cash, un élément perturbateur

À 400 milliards de dirhams, le cash en circulation atteint des sommets, exerçant des pressions sur la liquidité des banques. Une situation qui pourrait perturber un marché obligataire jusqu'ici bien calme >>> [Lire la suite](#)

## Electricité : L'ANRE fixe les tarifs d'accès et d'utilisation du réseau de transport

Les tarifs d'accès et d'utilisation du réseau électrique national de transport pour la période 2024-2026 enregistrent une baisse moyenne de 38% par rapport à 2023. Dans le détail, le Tarif d'utilisation du réseau de transport (TURT) a été fixé à 6,39 centimes le kilowattheure pour l'année 2024, alors que le Tarif des services système (TSS) a été arrêté à 6,35 centimes le kilowattheure pour la même année >>> [Lire la suite](#)

## Forum de l'aquaculture marine : L'expérience marocaine mise en exergue

L'objectif de ce forum, dédié aux investisseurs du secteur de l'aquaculture et de toute la chaîne de valeur, était de consolider les partenariats entre les acteurs du secteur, aussi bien nationaux qu'internationaux en vue de renforcer davantage son développement >>> [Lire la suite](#)

## Loukkos Gaz: Approbation de l'étude d'impact environnemental

Le groupe britannique d'énergie de transition axé sur l'Afrique, Chariot Limited, vient d'obtenir l'approbation de l'étude d'impact environnemental (EIE) pour sa licence Loukkos Onshore >>> [Lire la suite](#)